

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président</u> : M. Gérome FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Philippe SMAGGHE
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 28 janvier 2016</i>	

Personnes excusées/absentes :

EVANS : M. Hervé BOUVERESSE – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
 FRAISANS : M. Christian GIROD – Donne POUVOIR à M. Sébastien HENGY ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 OUGNEY : M. Philippe GRANDGUILLAUME ;
 RANCHOT : M. Eric MONTIGNON – Donne POUVOIR à M. Gérome FASSENET.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 28 JANVIER 2016 à 20h30 à la salle des fêtes de SALANS sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h37 et a été levée à 22h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Madame Elodie SALUT, une habitante de Fraisans, a fait une intervention sur les ondes émises par la WIFI. En tant que citoyenne, elle souhaitait informer et sensibiliser le Conseil Communautaire sur les dangers des ondes électromagnétiques. Son objectif était de faire prendre conscience que nous étions entourés d'objets : téléphone sans fil, portable, wifi, tablette, babyphone, compteurs communicants ... qui émettent des ondes pouvant se révéler néfastes pour la santé. Madame Elodie SALUT a également proposé différents gestes simples ou choix d'appareils pour se prémunir contre ces effets.

a) Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2015 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Didier PEREZ (ETREPIGNEY) fait des observations concernant le compte-rendu. Tout d'abord, il indique que le mot « doulonne » s'écrit avec deux « n » et non « gn ». Ensuite, il fait remarquer que le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Luc HUDRY et non Monsieur Frédéric BREGAND comme indiqué dans le compte-rendu. Enfin, il ajoute que dans le compte-rendu, il est noté la date 22 octobre 2015 alors que le compte-rendu a approuvé concerne la séance du 17 décembre 2015.

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, indique que les remarques seront prises en compte et qu'il y a eu une erreur de copié/collé.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) indique que ce compte-rendu est entaché d'illégalité et que celui-ci ne peut pas être voté ce soir. Il souhaite que la phrase « Monsieur Stéphane MONTRELAY donne POUVOIR à Monsieur Luc BEJEAN » soit enlevée de ce compte-rendu et lit au Conseil Communautaire une jurisprudence concernant le rôle du suppléant. Il précise que Monsieur Stéphane MONTRELAY n'avait pas à donner pouvoir à Monsieur BEJEAN alors qu'il a un suppléant.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) précise au Conseil Communautaire que son suppléant n'était pas disponible et que c'est pour cela qu'il a donné pouvoir.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) indique que l'on ne lui a pas reporté cela et que le suppléant aurait été disponible.

Monsieur Luc BEJEAN (MONTEPLAIN) ajoute que si le suppléant n'est pas disponible pour suppléer au titulaire, la commune n'est pas représentée.

Madame Delphine BARBERET, Responsable administrative et juridique, indique que Monsieur Stéphane MONTRELAY avait toute légitimité à donné pouvoir à Monsieur Luc BEJEAN du moment que son suppléant n'était pas disponible pour le remplacer. Elle ajoute qu'elle n'a pas eu l'information comme quoi son suppléant était disponible. Elle précise que dorénavant le titulaire indisponible devra, par mail, solliciter son suppléant pour le remplacer et que celui-ci devra, par mail également, indiquer au titulaire s'il est disponible ou pas. Si celui-ci n'est pas disponible, le titulaire pourra donc donner POUVOIR à qui de droit. Elle précise que les échanges entre le titulaire et le suppléant devront être transmis à la Communauté de Communes Jura Nord afin de savoir si le pouvoir peut être pris en compte ou pas.

Le Conseil Communautaire valide ce principe pour éviter toute illégalité.

RAPPEL DE LA LOI

L'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que "le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public."

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, si le délégué titulaire est empêché/absent, le délégué suppléant est appelé à remplacer le délégué titulaire.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, en cas d'absence d'un ou plusieurs conseillers titulaires, le dispositif relatif aux procurations s'applique. Il en est de même en cas d'absence du suppléant appelé à remplacer le titulaire, dans ce cas le délégué titulaire (communes de moins de 1 000 habitants) peut donner pouvoir à un conseiller communautaire titulaire de son choix.

Dans ce cas, un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut porter qu'un seul pouvoir.

A la majorité absolue (7 ABSTENTIONS), et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Philippe SMAGGHE comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.**

Rapport adopté à la majorité absolue :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 7

1. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a) TEPCV – Fonds de financement de la transition énergétique – Convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier - Avenant

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Grâce à une 2^{ème} enveloppe de subvention TEPCV de 500 000 €, la Communauté de Communes souhaite développer, en partenariat avec la commune, un projet de chauffage bois en réseau collectif au centre-village de Gendrey, reliant le futur pôle éducatif et des bâtiments communaux et intercommunaux (ainsi que leurs logements) situés à proximité. Par ailleurs, les collectivités souhaitent réfléchir à l'opportunité de structurer à l'avenir une véritable filière bois de territoire.

A cet effet, la CCJN a fait réaliser une étude de faisabilité afin d'évaluer la faisabilité de la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour assurer les besoins de chaleur de l'ensemble des bâtiments identifiés. La variante technologique de la chaufferie bois plaquettes avec appoint fioul a été retenue en s'appuyant sur une étude économique et environnementale permettant de comparer les solutions proposées. L'intérêt environnemental de la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur est de diminuer les rejets de CO₂ dans l'atmosphère d'un facteur 4. Le réseau de chaleur présente une densité énergétique de 0.64 (MWh utiles délivrés en sous-station / ml de réseau). La densité énergétique du réseau est donc inférieure au seuil d'éligibilité au fond chaleur "réseau". La production est d'environ 42 tep/an. Toutefois la solution présente une alternative économique intéressante dans une conjoncture d'évolution croissante des prix de l'énergie. La "solution 3" chaufferie bois plaquettes avec appoint fioul permettrait de réduire le coût du kWh distribué de 39%.

Calendrier prévisionnel :

Phase études : mars 2016 Phase travaux : novembre 2016

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Les indicateurs en fonction des objectifs prévisionnels sont les suivants :

- diminution des rejets de CO₂ dans l'atmosphère d'un facteur 4,
- production prévisionnelle : environ 42 tep/an,
- réduction du coût du kWh distribué de 39 %.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération et la concertation avec la commune et les futurs usagers seront assurés par la CCJN, l'objectif étant tout autant de garantir la qualité de la réflexion que l'adhésion des intervenants à la démarche et aux solutions retenues.

DETAIL DES COUTS PREVISIONNELS DE L'ACTION N° 2			
DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey	626 500 €	TEPCV - Fonds Transition Energétique (80 %)	500 000 €
		Autofinancement (20 %)	126 500 €
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DE LA CONVENTION TEPCV (AVENANT)			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand (Fraisans)	947 330 €	<u>Programme TEPCV - Fonds Transition Energétique</u>	500 000 €
	947 330 €		
Chaufferie bois et son réseau de chaleur (Gendrey)	626 500 €	Convention initiale	500 000 €
	626 500 €	Avenant	500 000 €
		<u>Sous-total TEPCV (64 %)</u>	<u>1 000 000 €</u>
		<u>Autofinancement</u>	
		Gymnase Fraisans	282 755 €
		Chaufferie Gendrey	126 500 €
		<u>Sous-total autofinancement (26%)</u>	<u>409 255 €</u>
		<u>Conseil Régional F-C / CADD</u>	
		Gymnase Fraisans	164 575 €
		Chaufferie Gendrey	0
		<u>Sous-total Conseil Régional (10%)</u>	<u>164 575 €</u>
Total HT	1 573 830 €	Total HT	1 573 830 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de création d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey ainsi que son plan de financement, détaillé ci-dessus ;
- approuve les termes de la convention TEPCV (avenant) ainsi que le plan de financement global de la convention, détaillés ci-dessus ;
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise le Président à signer cette convention particulière d'appui financier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b) PCAET du Pays Dolois : questionnaire aux communes en cours et suites

Monsieur Gérome FASSET, Président, informe de ce dossier le Conseil Communautaire.

Il rappelle au Conseil Communautaire que les communes ont reçu un questionnaire et il demande donc aux communes de bien vouloir retourner ce questionnaire pour celles qui ne l'ont encore pas fait.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

2. ECONOMIE

a) FPIC – COMMUNE DE ROMAIN

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-Claude MOREL (OUR) demande combien de temps pour avoir le versement du FPIC car la commune de OUR a eu son FPIC attribué en mai 2015 mais encore rien versé à ce jour.

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, ajoute qu'elle va regarder.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de ROMAIN, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

3. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

a) Programme – Requalification du gymnase

Monsieur Gérome FASSET, Président, informe de ce dossier le Conseil Communautaire.

Il ajoute que ce qu'il est ressorti des différentes réunions est qu'il manque des rangements pour la durabilité et la sécurité du matériel de sport Il est également prévu d'installer 250 m² de panneaux photovoltaïques sur la couverture à remplacer (en cours de réflexion).

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, précise que la rénovation vise sur niveau BBC+.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, précise que le programme prévoit donc une extension (75 m² au RdC & 75 m² au 1^{er} étage) pour créer un local technique (chauffage), du rangement ainsi que pour réaménager l'espace gymnastique et escalade.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, précise qu'il n'est pas question de créer de nouveaux gradins.

Monsieur Gérome FASSET, Président, indique au Conseil l'état d'avancement du dossier. A ce jour, trois consultations de moins de 25 000 € ont été faites dont l'une pour un DTA, une autre pour un diagnostic structure et la troisième pour une étude géotechnique. Les consultations ont été réceptionnées et sont à l'étude.

Concernant les travaux, ils ne commenceront pas à l'été 2016 : soit on suspend les travaux pour qu'ils commencent l'été suivant ou soit on décide de fermer le gymnase fin 2016, pendant une durée qui paraît s'étaler jusqu'à la fin de l'été 2017 après discussion avec les associations et le collège.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande à ce que l'on acte le programme.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande comment va être chauffé le gymnase ?

Monsieur Gérome FASSET, Président, précise au gaz de ville et que parallèlement, le Département a le projet d'une chaufferie bois qui permettrait de chauffer le collège et le gymnase.

Madame Stéphanie DREZET (SALANS) ne comprend pas les chiffres car les dépenses d'investissement prévisionnelles sont maintenant de 1 379 039,92 € alors qu'en août l'estimation était en dessous des 1 million.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, répond que fin août, le programme portait sur de la rénovation alors qu'aujourd'hui le projet vise la rénovation et l'extension au regard des

besoins exprimés.

L'enveloppe de subvention est au maximum qu'elle peut l'être concernant la rénovation mais pour l'extension, c'est un coût supplémentaire. Le marché de maîtrise d'œuvre va être lancé en février.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état d'avancement de ce dossier et valide, à l'unanimité, le programme proposé.

- b) Salle pluriculturelle des Forges de Fraisans – Sinistre chauffage : proposition d'indemnité à SMABTP

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il indique qu'il y a eu un sinistre concernant le chauffage. L'expert est passé et a rendu son rapport. L'assurance propose de reverser une aide financière pour les dommages qui ont été causés. L'assurance reverse l'équivalent au montant HT du devis de réparation de l'entreprise qui avait réalisé les travaux initiaux (règle financière quand on est reconnu responsable du sinistre, pas de versement de somme en TTC).

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande pourquoi Jura Nord est concerné par ce sinistre ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, précise qu'à l'époque du sinistre, Jura Nord a prêté son concours à la commune, en tant qu'ancienne maîtrise d'ouvrage déléguée, titulaire du marché d'assurance Dommages-Ouvrages des Forges. Aujourd'hui, l'équipement ayant été remis en totalité à la commune tout autre sinistre sera géré directement par la commune de FRAISANS avec l'assurance Dommages-Ouvrages.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte l'offre de la SMABTP ;**
- **autorise le Président à signer l'acceptation d'indemnité, en vue de la réalisation des travaux de réfection ;**
- **autorise l'ordonnancement de cette dépense d'un montant de 5 797,49 €.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- a) Adhésion à l'Appel à Projets « Zéro Pesticide en Franche-Comté »

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour mémoire, les communes étant intéressées sont LOUVATANGE/PAGNEY/LA BARRE/ORCHAMPS/RANS.

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) indique qu'il faut également ajouter la commune de FRAISANS.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, indique que ce point est à l'ordre du jour de son Conseil Municipal de lundi mais qu'il faudra sans doute ajouter la commune d'EVANS.

Pour les communes qui souhaiteraient se rapprocher de ce dispositif, sont invitées à contacter Jura Nord très rapidement.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de s'engager dans la démarche de réduction des phytosanitaires sur son territoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

5. ENFANCE JEUNESSE

a) Avenant à la convention RAM

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la demande de la Mutualité Française, à savoir un poste supplémentaire de 0,20 ETP ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b) Perception de La Grande Tablée

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Elle précise que les retours sur la cantine scolaire sont très bons.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

c) Accueil Petite Enfance

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame RUDE rappelle que des stagiaires font actuellement un diagnostic du territoire en terme de Petite Enfance (quels sont les besoins du territoire ?...) pour permettre d'affiner le schéma d'équipement en accueil petite enfance.

6. FINANCES

a) Loi de finances 2016

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, informe le Conseil Communautaire.

Nathalie DA COSTA informe l'impact de la loi de finances 2016 sur Jura Nord. Elle précise qu'elle n'a pas beaucoup d'éléments pour l'instant et qu'elle est en attente d'informations de la part de la Préfecture (début février).

Tout d'abord, Jura Nord aura de nouveau une baisse de la DGF qui correspondra à peu près à -100 000 €. Pour mesurer ce redressement, les recettes liées à la mutualisation devront être inscrites dans un article budgétaire bien défini (mise en place de convention de mise à disposition de personnel).

Méthode d'attribution ou de contribution du FPIC : le seuil maximum pour avoir droit au FPIC est maintenant > 1. Aujourd'hui, Jura Nord avait un seuil de 1,05 l'année dernière.

FCTVA : sur les dépenses d'entretien, article budgétaire bien défini également afin d'y avoir droit.

Monsieur le Président précise qu'un maximum d'informations sera communiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires prévu le 3 mars 2016.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b) Autorisation de dépenses du Président

Monsieur Jérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, avant le vote du Budget Primitif de 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

7. AFFAIRES GENERALES

a) Convention de mise à disposition de deux agents Jura Nord au Pays Dolois

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, demande quel est le montant de l'adhésion de Jura Nord au Pays Dolois ?

Monsieur le Président indique que le montant est de 2 980,50 €.

Ainsi, en accord avec les deux structures et les deux agents, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition de deux agents de la Communauté de Communes Jura Nord auprès de l'ARAPT du Pays Dolois-Pays Pasteur ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'ARAPT PAYS DOLOIS ;**
- **note que l'ARAPT versera à la Communauté de Communes Jura Nord le montant correspondant à cette mise à disposition, tel que fixé dans la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b) Convention de mise à disposition des agents techniques

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette convention type de mise à disposition de services ;**
- **autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de services à intervenir pour l'année 2016, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, rappelle aux communes qui ne l'ont pas fait, de retourner signée la convention de déneigement. Pour mémoire, 4 communes ne l'ont pas encore fait et demande quels sont les points qu'elle souhaite éventuellement revoir ?

Monsieur Didier PEREZ (ETREPIGNEY) indique, comme la commune de FRAISANS, que le déneigement total de la cour lui pose problème. Il indique que son agent technique fera uniquement un ou des accès.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que l'horaire lui pose souci et qu'il faut qu'il voie avec ses agents techniques. Par ailleurs, il demande qui est responsable en cas d'incident ? Est-ce Jura Nord ?

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, propose d'organiser une réunion très rapidement pour échanger sur cette convention afin que ce dossier soit régularisé au plus vite.

c) Convention de mise à disposition des agents techniques

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique que l'aide peut être jusqu'à 95 %.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande depuis quand ce type de contrat peut être plafonné à 35 heures car il indique qu'à la mairie il a ce type de contrat et n'a pas pu faire plus de 20 heures par mois. Il demande s'il peut avoir les documents en la possession de Jura Nord.

Madame DA COSTA et Madame BARBERET lui indique que le document sur les CUI-CAE lui sera envoyé.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste d'Adjoint Administratif dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » ;**
- **précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, à compter du 1^{er} mars 2016, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;**
- **précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ;**
- **indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire + 6,35 %, multiplié par le nombre d'heures de travail ;**
- **autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

d) Etat des décisions prises par le Président

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Marché de services relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la Communauté de Communes Jura Nord

Lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes »

Titulaire : GROUPAMA GRAND EST (Direction Entreprises et Collectivités – BP 97830 à DIJON (21078))

Date de notification : mardi 26 janvier 2016

Montant :

- Offre de base : franchise 250 €
- Prime TTC/an : 7 954,26 €
- Taux HT : 0,41 €/m²

Lot n° 2 « Responsabilité et risques annexes »

Titulaire : GROUPAMA GRAND EST (Direction Entreprises et Collectivités – BP 97830 à DIJON (21078))

Date de notification : mardi 26 janvier 2016

Montant :

- Tarification : 0,50 % O HT du budget
- Prime TTC/an : 4 011,05 €

Lot n° 3 « Flotte automobile et risques annexes »

Titulaire : BRETEUIL ASSURANCES – LA PARISIENNE

BRETEUIL ASSURANCES (courtier mandataire) – BP 40002 à AIRE SUR LA LYS (62922)

LA PARISIENNE (compagnie d'assurances) – 30 rue des Epinettes à PARIS (75017)

Date de notification : mardi 26 janvier 2016

Montant :

- Formule retenue : offre de base sans franchise + marchandises transportées + auto mission élus
- Cotisation TTC/an : 5 156,19 €

Lot n° 4 « Risques statutaires du personnel »

Titulaire : SOFCAP – CNP ASSURANCES

SOFCAP (courtier gestionnaire) – Route de Creton à VASSELAY (18110)

CNP ASSURANCES (compagnie assurances) – 4 place Raoul Dautry à PARIS (75716)

Date de notification : mardi 26 janvier 2016

Montant :

- Formule retenue : offre de base + PSE N° 1 2 3 et PSE
garanties du personnel titulaire à temps non complet et du personnel non titulaire non affiliés
à la CNRACL

- Franchise :
15 jours en maladie ordinaire pour les agents CNRACL
10 jours en maladie ordinaire pour les agents IRCANTEC

- Taux :
6,05 % pour les agents CNRACL
1,80 % pour les agents IRCANTEC

Lot n° 5 « Protection juridique des agents et des élus »

Titulaire : CABINET MOUREY JOLY – CFDP

CABINET MOUREY-JOLY (courtier mandataire) – 173 rue Lavoisier à AGNEAUX (50180)

CFDP (compagnie d'assurances) – BP 20350 à CAEN (14000)

Date de notification : mardi 26 janvier 2016

Montant : 259,20 € TTC/an

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur le dossier de la Véloroute.

Toutes les communes impactées par la Véloroute vont être convoquées le 7 mars 2016 à 18h à la salle des Fêtes de Rochefort sur Nenon sur le thème de la Véloroute (signalétique).

Monsieur le Président communique également les dates prévisionnelles des Conseils Communautaires pour le 1^{er} semestre 2016, qui sont les suivantes :

- Jeudi 3 mars 2016 à 20h30 à PAGNEY,
- Jeudi 31 mars 2016 à 20h30 à FRAISANS,
- Jeudi 26 mai 2016 à 20h30 à ROMAIN,
- Jeudi 7 juillet 2016 à 20h30 à ORCHAMPS.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande s'il est possible que le 3 mars, Monsieur DAUBIGNEY fasse une intervention sur le très haut débit.

Monsieur le Président indique qu'il va le contacter.

Le Président lève la séance à 22h45.

Philippe SMAGGHE,
Délégué communautaire – Commune de SALANS

Le Président,
Gérome FASSETNET

